



Question sur temps de travail abusif

Par **anthony91130**, le **02/06/2009** à **00:46**

Bonjour,
j'occupe actuellement le poste de directeur adjoint de supermarché, j'ai le statut d'agent de maîtrise. Mon problème est le suivant, mon directeur part en vacance du 8 au 21 juin, le gérant de la société ne met aucune personne en remplacement durant cette période. je vais donc faire du 7 jours sur 7 et 100 heures par semaines!!!! j'ai mon appartement et donc par conséquence un loyer à payer, je n'ose pas vraiment mener une rébellion mais j'aimerais savoir quels sont mes droits et les recours qui sont à ma disposition pour arrêter cet 'esclavage'. merci.
Cordialement
Anthony.

Par **Berni F**, le **02/06/2009** à **11:38**

Bonjour,

vous faire travailler autant d'heure est bien entendu illégal :

l'employeur doit vous accorder un repos de 11 heures minimum entre 2 jours de travail

Article L3131-1 du code du travail

<http://snipurl.com/j9m5x> [www.legifrance.gouv.fr]

et un jour de repos par semaine (généralement le dimanche)

Articles L3132-1 à L3132-3 du code du travail

<http://snipurl.com/j9m8i> [www.legifrance.gouv.fr]

de plus, le travail quotidien ne peut dépasser (sauf dérogation) 10 heures de travail effectif

situation exceptionnelle)

Article 3121-35

<http://snipurl.com/j9mjj> [www.legifrance.gouv.fr]

mais ce n'est pas vraiment votre question aussi je vais vous donner mon avis personnel : si vous êtes réellement amené à travailler 7 jours sur 7 pour un total de 100 h par semaines, c'est que vous devez être particulièrement indispensable à ce supermarché, vous devriez pouvoir obtenir à l'amiable quelques "concessions" (si on peut appeler ça comme ça).

mis a part ça, vous pouvez saisir l'inspection du travail qui pourra, (je crois) agir en préservant votre anonymat (demandez leur confirmation).

cordialement